CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

Prestataire
Nom / raison sociale : [Nom du prestataire]
Adresse : [Adresse complète]
Numéro d'enregistrement / AVS : [Numéro]
(ci-après « le Prestataire »)

Et

Client
Nom / raison sociale : [Nom du client]
Adresse : [Adresse complète]
Numéro d'enregistrement / AVS (le cas échéant) : [Numéro]
(ci-après « le Client »)

HEVEA INVEST®

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le Prestataire s'engage à fournir au Client les prestations suivantes :
[Description précise des services : nature, contenu, livrables attendus, lieu d'exécution, délais, etc.]

Le Client engage le Prestataire pour réaliser cette mission conformément aux conditions définies dans le présent contrat.

2. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter du **[date de début]** et se termine le **[date de fin]**, sauf renouvellement convenu par écrit entre les parties.
En cas de mission permanente, ce contrat peut être conclu pour une durée indéterminée, résiliable selon les conditions indiquées à l'article 8.

3. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Exécuter les prestations avec diligence, compétence et conformément à l'état de l'art
- Respecter les délais convenus
- Maintenir la confidentialité des informations du Client
- Informer le Client de toute difficulté ou retard prévisible
- Mettre à disposition les ressources nécessaires (personnel, matériel, logiciels)

4. Obligations du Client

HEVEA INVEST®

Le Client s'engage à :

- Fournir les informations, documents ou accès utiles à l'exécution de la mission
- Verser les paiements conformément à l'article 6
- Coopérer raisonnablement avec le Prestataire
- Valider les livrables dans les délais convenus

5. Rémunération & modalités de paiement

Le Client versera au Prestataire une rémunération de :

- CHF [montant forfaitaire] pour l'ensemble de la mission
  ou
- CHF [taux horaire / journalier] pour les heures effectivement réalisées, sur base d'un décompte détaillé

Le Prestataire émettra une facture à la fin de chaque période de facturation (ex. : fin de mois / fin de mission). Le paiement sera dû **30 jours net** à compter de la date de la facture.
Si applicable, la TVA sera ajoutée selon le taux légal suisse.

6. Frais & remboursables

Les frais liés à la mission (déplacement, hébergement, matériel consommable, etc.) seront remboursés par le Client sur justification écrite. Ils doivent être préalablement approuvés par le Client si leur montant est significatif.

7. Responsabilité & assurance

Le Prestataire est responsable des dommages résultant d'une faute ou négligence grave dans l'exécution de ses obligations.
Le Prestataire s'engage à souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant les risques liés à sa prestation.

8. Résiliation

- En cas de contrat à durée indéterminée, chaque partie peut le résilier moyennant un préavis de **[nombre de jours / mois]**, notifié par écrit.
- En cas de manquement grave d'une partie, l'autre partie peut résilier le contrat **avec effet immédiat**, après mise en demeure restée infructueuse.

HEVEA INVEST®

9. Confidentialité

Les parties conviennent de garder confidentielles toutes les informations et documents échangés dans le cadre du présent contrat, durant sa durée et après sa cessation, sauf accord contraire ou obligation légale.

10. Propriété intellectuelle

Les livrables, créations et documents produits dans le cadre de la mission sont remis au Client **après paiement intégral**. Le Prestataire garantit qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour céder ces éléments.
Si la législation applicable y oblige, une cession de droits d'auteur / de droits de propriété intellectuelle sera formalisée.

11. Force majeure

Aucune des parties ne sera tenue responsable des retards ou inexécutions résultant d'un cas de force majeure (élément extérieur, imprévisible, irrésistible). La partie affectée devra en aviser l'autre partie sans délai.

12. Droit applicable & juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**.
En cas de litige, les tribunaux du **canton de [canton du prestataire ou convenu entre les parties]** sont seuls compétents, sauf disposition impérative contraire.

13. Dispositions finales

Modifications ou avenants au présent contrat ne sont valables que s'ils sont formulés **par écrit** et signés par les deux parties.
Si une clause du présent contrat est déclarée nulle, les autres clauses restent valables.

HEVEA INVEST®

Fait à [lieu], le [JJ.MM.AAAA]
En deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le Prestataire
Nom :
Signature :

Le Client
Nom :
Signature :